

5 mars 2024

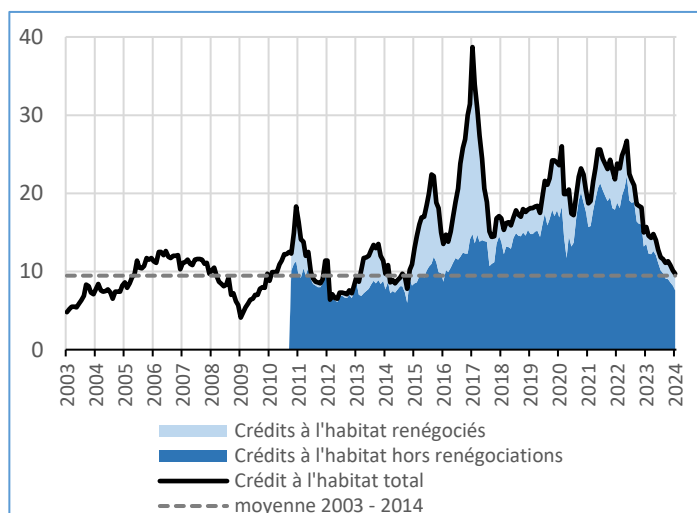
Crédits aux particuliers – France • Janvier 2024

Sur un an, l'encours de crédit à l'habitat reste en croissance légèrement positive

- Par rapport à janvier 2023, l'encours de crédits à l'habitat aux ménages progresse de 0,8%, une hausse supérieure à la moyenne de la zone euro (+0,5%). La production de crédits à l'habitat s'établit, quant à elle, à 9,7 Mds€, dont 7,6 Mds€ hors renégociations.
- Sachant que les données de janvier (offres de prêts signées en janvier) portent sur des crédits négociés fin 2023, la légère reprise de début d'année, que décèleraient certains indicateurs avancés, n'y est pas encore perceptible.
- Le taux d'intérêt moyen, hors frais et assurances, des nouveaux crédits à l'habitat (hors renégociations) augmente encore en janvier (4,17% après 4,04 % en décembre 2023). Là aussi, certains indicateurs avancés semblent indiquer un retournement.
- Le taux de croissance des crédits à la consommation s'établit à 1,9 % (après 1,8 % en décembre) et la production se maintient légèrement en-dessous de 6 Mds€.

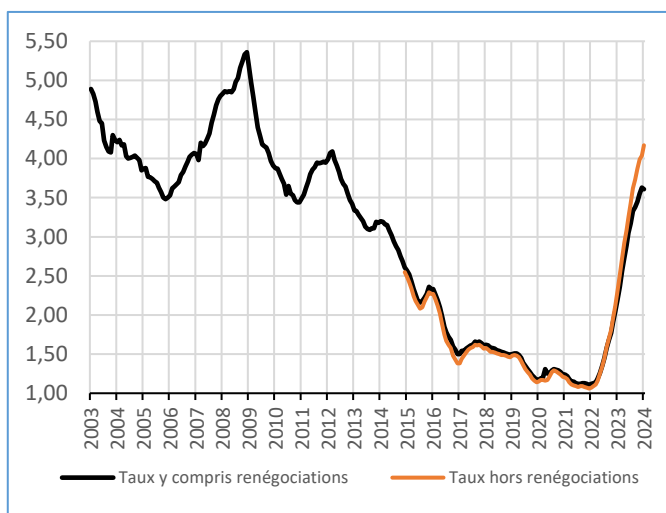
Production de crédits à l'habitat

(Crédits nouveaux mensuels cvs en milliards d'euros)



Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées

(Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux des taux à long terme et à court terme, en %)



Montant des crédits nouveaux (hors découverts, flux mensuels CVS (a))

(montants en milliards d'euros, part en pourcentage)	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23 (r)	janv-24 (p)
- prêts amortissables à la consommation (b)	5,5	5,7	5,9	5,8	5,7
- crédits à l'habitat	11,1	11,3	10,8	10,1	9,7
dont crédits à l'habitat hors renégociations	9,1	9,0	8,6	8,2	7,6
- part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	17,6	19,9	20,6	19,0	24,0

Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23 (r)	janv-24 (p)
- crédits à l'habitat	3,38	3,45	3,55	3,63	3,61
dont crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	3,38	3,44	3,55	3,62	3,60
dont crédits à l'habitat à court terme ou à taux variable	3,49	3,74	3,57	3,80	3,95
dont crédits à l'habitat hors renégociations	3,73	3,87	3,99	4,04	4,17
- prêts amortissables à la consommation (b)	5,97	6,08	6,31	6,41	6,50
- découverts aux particuliers (d)	6,88	6,93	7,03	6,86	6,98

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour annuelle, lorsque l'ensemble des données de l'année écoulée sont disponibles. Les corrections des variations saisonnières pour l'année en cours sont extrapolées à partir des données de la dernière année complète disponible; (b) Hors crédits renouvelables à la consommation. Les crédits fractionnés (principalement « crédits sur le lieu de vente ») et « différés de remboursement liés à l'usage des cartes de crédit » sont pris en compte dans les chiffres de crédit à la consommation; (c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS; (d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents); (r) Données révisées; (p) Données provisoires.

Les prêts renégociés sont constitués des crédits dont au moins un des termes du contrat initial est modifié avec la participation active de l'emprunteur, donnant lieu à déclaration d'un nouveau contrat. Ils incluent notamment les crédits pour lesquels le contrat d'assurance a été modifié (depuis février 2022 la loi Lemoine autorise la résiliation à tout moment des contrats d'assurance emprunteur, sans délai de préavis ni frais ou pénalités) même si les autres caractéristiques du prêt restent inchangées.



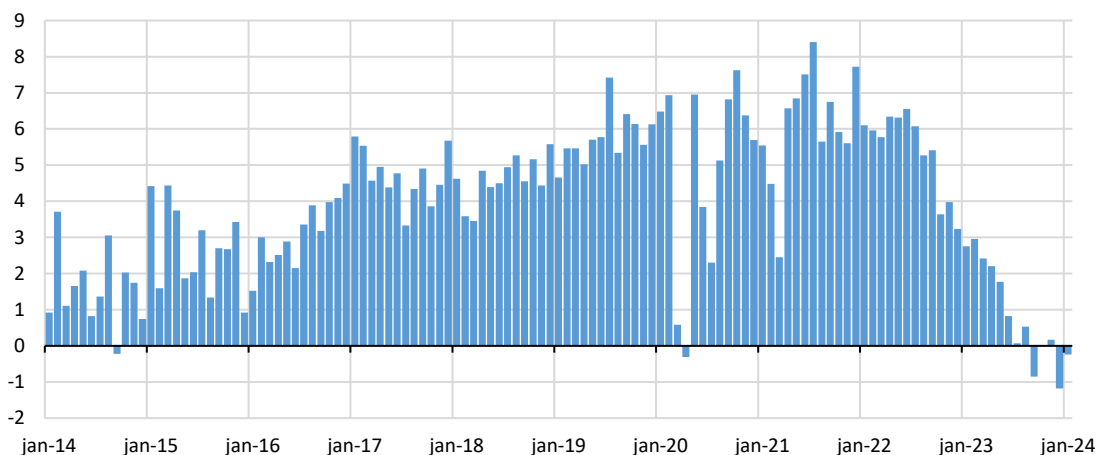
Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut	Taux de croissance annuel brut		
	jan-24	nov-23	déc-23	jan-24
Total	1 524	1,5	1,2	1,0
Habitat	1 290	1,3	0,9	0,7
Consommation	205	2,1	1,8	1,9
Autres	30	6,9	10,1	12,3

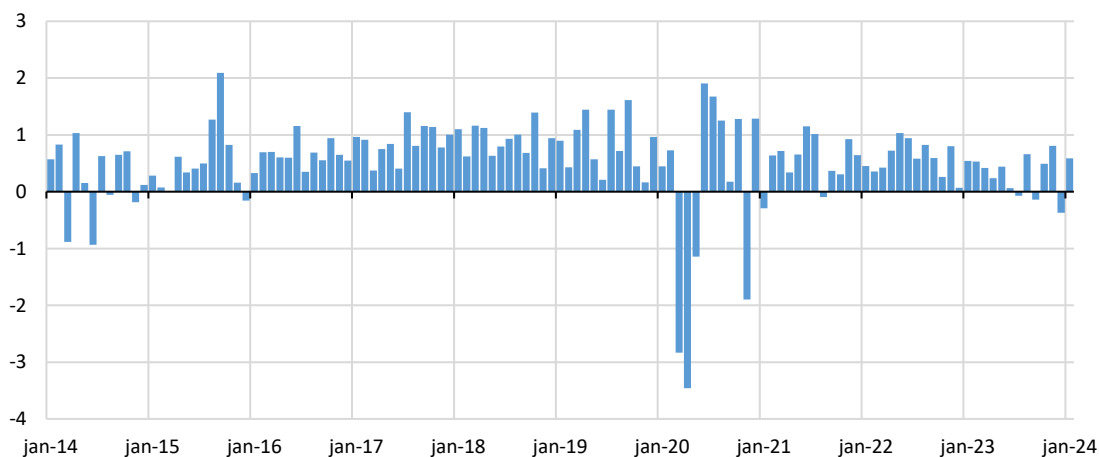
Variations mensuelles d'encours des crédits à l'habitat (données CVS)

(En milliards d'euros)



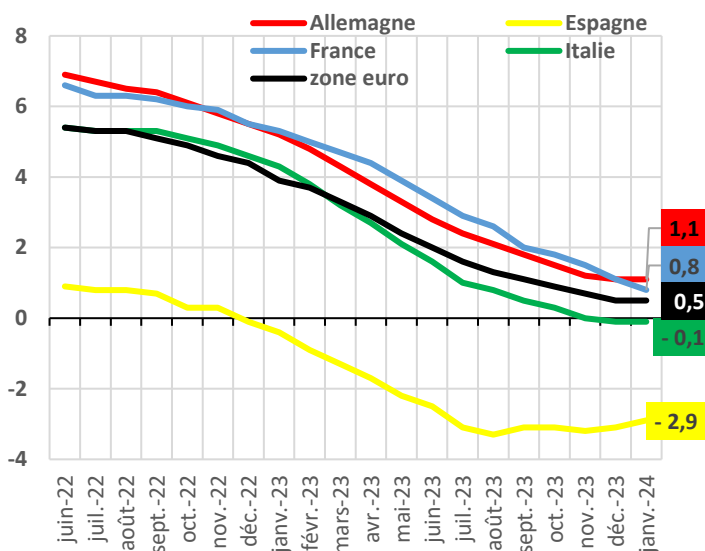
Variations mensuelles d'encours des crédits à la consommation (données CVS)

(En milliards d'euros)

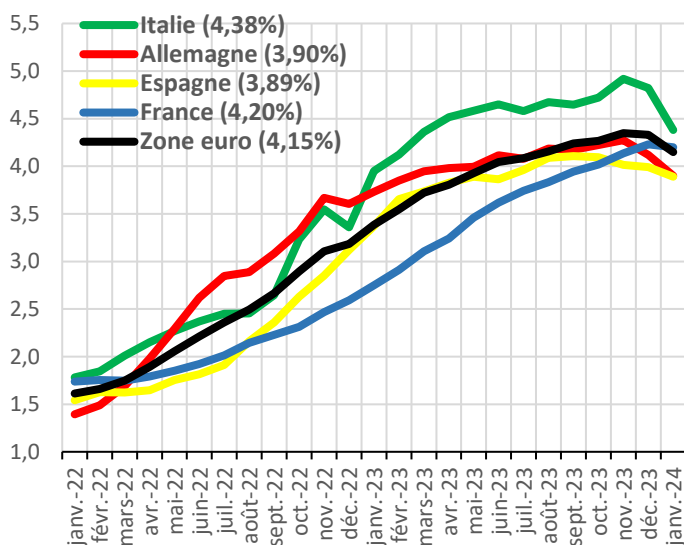




Zone Euro : Évolution du taux de croissance annuelle de l'encours des crédits à l'habitat aux ménages (en %)

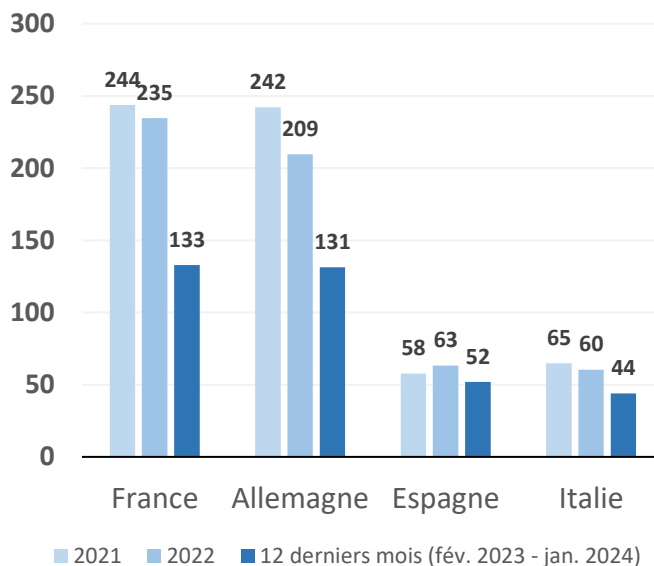


Zone Euro : Taux d'intérêt des crédits nouveaux à l'habitat aux ménages (taux effectif global y compris frais et assurance, en %)



Ménages = Particuliers + entrepreneurs individuels + institutions sans but lucratif au service des ménages. Le taux de croissance annuel des encours de crédits à l'habitat aux ménages en France s'établit à +0,8 % en janvier 2024 et à +0,7 % pour les seuls particuliers.

Zone Euro : Production de crédits à l'habitat aux ménages (hors renégociations), cumul en Mds€





Complément trimestriel: données sur le crédit à la consommation

Évolution de l'encours de crédit à la consommation aux particuliers

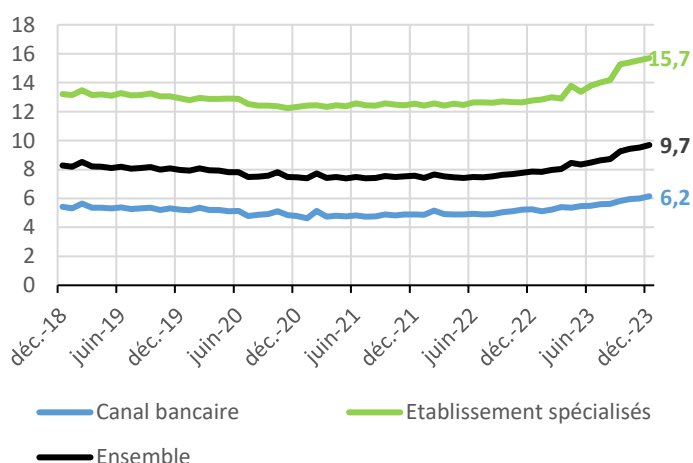
	Encours en Mds €					Taux de croissance annuel (en %)	
	déc-22	mars-23	juin-23	sept-23	déc-23	sept-23	déc-23
Total crédit à la consommation aux particuliers	202,8	202,2	203,7	203,3	205,9	1,9	1,8
Comptes ordinaires débiteurs	10,0	9,5	9,0	8,7	8,4	-14,7	-15,8
Crédits renouvelables	19,5	19,7	20,6	20,9	21,4	8,8	9,6
Crédits-bails	18,6	19,0	19,9	20,6	20,4	15,0	9,8
Prêts personnels	94,7	95,7	96,3	96,8	96,7	3,1	2,1
Crédits sur le lieu de vente (dont paiements fractionnés)	19,6	19,8	20,5	20,0	21,2	4,4	8,4
Autres crédits de trésorerie	14,6	13,0	13,0	12,8	12,5	-8,9	-14,1
Créances titrisés	25,8	25,4	24,4	23,4	25,1	-8,5	-2,6

Note : Le **crédit renouvelable** (autrefois appelé crédit permanent ou en anglais revolving credit) est une forme de crédit consistant à mettre à disposition d'un emprunteur une somme d'argent réutilisable au fur et à mesure de son remboursement pour financer des achats non prédéfinis.

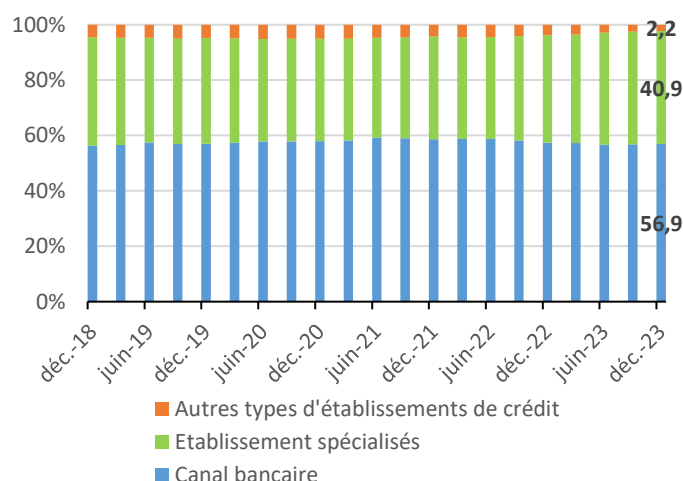
Au sein des crédits à la consommation, les composantes les plus dynamiques restent le crédit-bail et les crédits renouvelables (respectivement +9,8% et +9,6 % en glissement annuel en décembre).

L'encours des découverts continue pour sa part à se réduire (-15,8 % en décembre en glissement annuel) tandis que la croissance des prêts personnels, qui constituent près de la moitié des encours de crédits à la consommation, s'établit à 2,1% sur un an.

Taux d'intérêt (au sens étroit) des nouveaux crédits renouvelables par type d'établissement, en %



Mode de distribution des crédits renouvelables, en % de l'encours total de crédits renouvelables





Complément méthodologique

- Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels.
- Sont ici présentés les seuls crédits distribués aux particuliers résidents par des Institutions Financières Monétaires résidentes.
- Les taux de croissance des encours sont calculés à partir des variations d'encours (opérations de titrisation incluses) en corrigeant d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les passages en perte de créances irrécouvrables (pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés).
- Les taux de croissance annuels sont ceux des prêts mis en place, la production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur, conformément à la méthode harmonisée de la BCE ; la production de nouveaux crédits diffère donc des variations mensuelles d'encours de crédits (encours enregistrés après le décaissement effectif des fonds et diminués des amortissements des anciens crédits).
- Conformément aux définitions harmonisées de la BCE, les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG)
- Les ménages modestes sont définis comme ceux dont le revenu annuel net avant impôts est inférieure ou égale à 30 k€.
- La BCE publie désormais un taux de croissance annuel (TCA) de l'encours des crédits à l'habitat en zone euro corrigé des effets de la titrisation et des cessions de créances. Cet indicateur est intégré pour la première fois à l'occasion de la publication des chiffres de novembre 2023 (graphique p3 en haut à gauche), en remplacement du TCA non corrigé de ces effets utilisé jusqu'en octobre 2023. Cela permet d'améliorer la comparaison avec les autres pays dont les TCA intègrent déjà cette correction. Le taux de croissance annuel des encours corrigés des effets de titrisation/cessions s'établit à +0,7 % en novembre pour la zone euro contre +0,3 % pour l'indicateur non corrigé.

